

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site de Champvent – Baulmes

Introduction

Chers parents, chers élèves, la formation musicale d'un enfant ou adulte est complexe. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour vous donner l'instruction nécessaire à la réussite de cet apprentissage.

La gestion d'une école telle que la nôtre, sollicite que des règles soient établies, que chacun en soit conscient et les applique au plus près de sa conscience. Pour le bon ordre des choses, nous avons donc consigné les « Règles du jeu » dans ce document et vous remercions d'avance de bien vouloir vous y référer.

Renseignements et inscriptions

Le bulletin d'inscription est disponible auprès du comité et des enseignants de l'EmCB.

Dans le texte ci-après la forme masculine est utilisée comme terme général pour désigner les élèves masculins et féminins.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

Initiation musicale	Cornet / Trompette / Alto
Solfège	Euphonium / Baryton
Flûte traversière	Trombone
Clarinette	Basse / Tuba
Saxophone	Percussion / batterie

Elèves et méthodes d'enseignement

Instrument

- L'instrument et les méthodes sont à la charge des sociétaires. Cependant, suivant les cas et les disponibilités les tambours et les instruments peuvent être mis à la disposition des élèves et contre location.
- Tout élève est responsable de son instrument et du matériel remis. La perte ou la réparation des dégâts, provenant du manque de soins ou de la négligence lui seront facturés.
- Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EmCB. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EmCB.
- Le comité a droit de regard sur l'instrument.
- L'instrument ne doit pas être utilisé à d'autres fins que l'étude de celui-ci.

Ensemble des Cadets

- La participation à l'ensemble des Cadets de l'école de musique fait partie intégrante de la formation donnée aux élèves dès la troisième année de pratique de l'instrument.
- L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations.
- Pour les musiciens externes à l'école une participation financière de CHF 25.- par semestre ou CHF 50.- par année est demandée, pour les frais inhérents au fonctionnement de l'ensemble.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Concours des solistes

Les élèves de l'EmCB sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Renseignements et inscriptions

Adresse : Chemin de Vigny 2 1443 Champvent

Site Internet : www.emcb.populus.ch

Téléphone fixe : 024 459 19 10 Portable: 079 365 42 11 Email : ecoinard@sunrise.ch